



# Rencontre Déléguée régionale CNRS DR6 - Intersyndicats

(16 juin 2017)

Réunion de 10h00 à 12h00

## Présents :

Organisations syndicales : Pour le SNPTES, Pascaline HOËL (Correspondante régionale) – Colette ORANGE (Correspondante régionale adjointe). Autres syndicats : SNTRS CGT - SGEN CFDT- SNPREES FO - SNIRS CFE CGC

Pour le CNRS DR6 : Muriel SINANIDES (Déléguée Régionale) – Christine ORIOL (DRH)

Le 19 avril 2017, le SNPTES rencontrait à sa demande la Délégation afin d'engager un dialogue sur les avancements.

Mme SINANIDES a donné suite à cette initiative par un échange intersyndical suivi du bilan des campagnes d'avancement relatif aux trois dernières années.

## Les actions suivantes sont envisagées pour mise en œuvre :

- Communication au sein des laboratoires du classement des agents proposés : liste alphabétique des agents proposés et information individuelle pour chaque agent proposé ;
- Application de critères d'évaluation dans les laboratoires ;
- Formation aux entretiens et à la politique d'établissement CNRS pour les Directeurs d'Unité (DU) comme pour les meneurs d'entretien. Cette démarche est déjà instaurée pour les DU et fait suite à l'arrivée de nouveaux directeurs ;
- Réunion d'information au personnel sur les campagnes d'avancement au national en coordination avec le Service de développement professionnel des ingénieurs et techniciens (SDPIT) ;
- Entretien en Délégation pour les agents n'ayant pas signé leur dossier Sirhus ;





## Rencontre Déléguée régionale CNRS DR6 - Intersyndicats

(16 juin 2017)

- Sollicitation d'experts en Commission régionale sur les BAP F, BAP J et BAP E à titre expérimental et dans la mesure du possible. L'année dernière, un expert extérieur à la circonscription en BAP J avait été sollicité ;
- Statistiques sur les non changements de grade depuis plus de 10 ans.
- Analyse de l'impact des formations « préparation aux concours internes » organisées en Délégation sur le taux de réussite à une promotion.

Il a été rappelé que :

- Le classement régional n'est pas divulguable (cadre défini par la DRH).
- Le classement défini par chaque laboratoire est rarement remis en cause

Les organisations syndicales ont demandé à pouvoir accéder aux dossiers des « promouvables ». Mme SINANIDES se rapproche de la DRH du CNRS à ce sujet.

Sur la base des premiers échanges du SNPTES avec la Délégation, nous attendions une comparaison DR6/national des promouvables/proposés /promus axée sur les BAP F et BAP J. Ce dernier point n'a pas été abordé. La demande est maintenue.

Le SNPTES a insisté sur la nécessité de transparence et de franchise au sein des laboratoires sur le contenu des dossiers en adéquation ou non avec une promotion. Il a proposé que les critères d'évaluation soient accompagnés d'une grille d'évaluation. La proposition n'a pas été retenue.

Prochaine réunion intersyndicale : début janvier, après les CAP.

